BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1079

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

884 939 596 RCS Brest.
LES 2 RIVES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 2, Rue Albert Rolland, 29200 Brest.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : LES 2 RIVES Société par actions simplifiée Au capital de 1 000 euros Siège social : 2 rue Albert Rolland, 29200 BREST 884 939 596 RCS BREST HOLDING JPS Société par actions simplifiée Au capital de 183 000 euros Siège social : 40 B Avenue Sainte Rita 97354 REMIRE MONTJOLY 844 472 993 RCS CAYENNE AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE LES 2 RIVES PAR HOLDING JPS Évaluation de l'actif et du passif de la société LES 2 RIVES dont la transmission à la société HOLDING JPS est prévue : Montant de l'actif : 16 536, 93 euros Montant du passif : 1988, 61 euros Cette fusion se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des parts est la propriété de la société absorbante, il ne sera procédé par cette dernière à aucune augmentation de capital, celle-ci ne pouvant recevoir les parts devant lui revenir en échange de ses droits dans la société absorbée. La différence entre l'actif net transféré par la société LES 2 RIVES qui est fixé à 14 548, 32 euros et la valeur nette comptable des parts de ladite société détenue par la société HOLDING JPS, telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société HOLDING JPS Le projet de fusion établi le 15 octobre 2026 a été déposé le 23 octobre 2026, au nom de la société LES 2 RIVES au greffe du tribunal de commerce de BREST. Le projet de fusion établi le 15 octobre 2026 a été déposé le 2 novembre 2026, au nom de la société HOLDING JPS, au greffe du tribunal mixte de commerce de CAYENNE. Conformément aux dispositions du traité de fusion, la fusion prendra effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2026. Les créanciers des sociétés fusionnantes disposent d'un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis pour former opposition dans les conditions prévues par l'article R. 236-2 du Code de commerce. Les personnes concernées pourront obtenir sans frais des informations sur les modalités d'exercice de leurs droits auprès du siège social de la société absorbante, HOLDING JPS au 40 B Avenue Sainte Rita 97354 REMIRE MONTJOLY Le dépôt au greffe a été réalisé au moins un mois avant la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'opération. Pour Avis.